



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 052/2016 DU 27 JUIN 2016

Octroyant une subvention à l'association « Tahiti Va'a 2018 ».

Date de convocation : 21 JUIN 2016			L'an deux mille seize, le vingt-sept juin, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame la première adjointe au maire, Yvette LICHTLE. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Marie-Madeleine MAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.
Date d'affichage : 21 JUIN 2016			
Date d'affichage du compte-rendu : 8 JUILLET 2016			
Date d'affichage de la présente délibération : 12 JUL. 2016			
Résultats des votes :			
	VOTANTS	23	
	POUR	23	
	CONTRE	00	
	ABSTENTION	00	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	18
PROCURATION	06

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU		X	
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Turere FOLIAKI
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Keehi WONG
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 052/2016 DU 27 JUIN 2016

Octroyant une subvention à l'association « Tahiti Va'a 2018 »

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence de Madame la 1^{ère} adjointe au maire de la commune de Pirae;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°51/2016 du 27 juin 2016 approuvant le partenariat avec l'association Tahiti va'a 2018 et autorisant le maire à signer la convention idoine ;
- VU la présentation en conseil municipal du 18 juin 2015 ;
- VU le statut de l'association Tahiti Va'a 2018 ;
- VU le procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Tahiti Va'a 2018 du 02 décembre 2015 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant que les prochains championnats du monde de va'a en 2017 et 2018 se dérouleront en Polynésie française, à Tahiti et plus particulièrement dans la commune de Pirae ;

Considérant qu'en tant que ville hôte, la commune de Pirae souhaite apporter un soutien important à ces événements d'envergure qui auront des impacts économiques, sociaux et culturels forts sur le territoire communal ; qu'en cela, elle a approuvé un partenariat pluriannuel avec l'association Tahiti Va'a 2018, chargée de l'organisation de ces événements ;

Considérant que dans les conditions définies par ce partenariat, l'association Tahiti va'a 2018 a fait une demande de subvention pour l'année 2016 ;

Considérant qu'il est donc opportun d'accorder une réponse favorable à la demande de subvention de l'association Tahiti Va'a 2018 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.06.2016 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Une subvention d'un montant de quatre millions de francs pacifique (4.000.000 XPF) est octroyée à l'Association « Tahiti nui va'a 2018 » dans le cadre de la participation financière de la Ville de Pirae pour l'organisation des championnats du monde de pirogues qui se déroulera à Pirae en 2017 et 2018.

Les termes et les conditions de cette attribution feront l'objet d'une convention.

Article 2 : Le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention fixant les conditions d'une aide de la Commune de Pirae en faveur de cette association.

Article 3. : L'association est tenue de justifier de l'utilisation conforme des fonds qu'elle reçoit en vertu des dispositions de la présente délibération par la production, avant le 1^{er} mars 2017, d'un état des dépenses effectuées appuyé des pièces justificatives correspondantes.

A défaut de justification ou en cas d'emploi des crédits, l'association s'expose au reversement des sommes perçues.

Article 4. : La dépense est imputable à l'article 6574 du budget communal de l'exercice 2016.

Article 5. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6. : Le directeur général des services, le trésorier des îles du vent, des australes et des archipels ainsi que le service de l'action sociale et éducative sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché
Le Maire,

Le 6^{ème} Adjoint,


M. Heimana TAURAA

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le... **12 JUL. 2016** et publication du **12 JUL. 2016**

Pour le maire empêché
Le 6^{ème} Adjoint,


M. Heimana TAURAA

Edouard FRITCH
Le Maire

